

# AVIS PUBLIC

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière, de la susdite municipalité, qu'il y aura séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Jean-Baptiste le 14 janvier 202 à 19 h 30 au 3090, rue Principale à Saint-Jean-Baptiste.

Au cours de cette séance, le conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante :

Nature et effets :

Les demandeurs souhaitent déroger à l'article 16.36 du Règlement de zonage 751-09 afin de construire deux nouveaux bâtiments sur le lot et ainsi faire un projet intégré. L'article 16.36 stipule que pour faire un projet intégré, une seule connexion doit être faite au réseau, alors que le demandeur souhaite avoir une connexion indépendante pour chaque bâtiment.

Identification du site concerné : 3460, rue Principale

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Jean-Baptiste ce vingt-neuvième jour de novembre deux mille vingt-quatre.

La directrice générale greffière-trésorière,



Suzie Bélanger

---

## CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Suzie Bélanger, directrice générale et greffière-trésorière de la Municipalité de Saint-Jean-Baptiste, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut sur le site Internet de la Municipalité et en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, le 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024 entre 12 h et 16 h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 9<sup>e</sup> jour du mois de décembre 2024.

La directrice générale greffière-trésorière,



Suzie Bélanger